



Rendez-vous national
sur le maintien à domicile

Organisé par :



Coalition
pour la dignité
des aînés

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Rendez-vous national sur le maintien à domicile

UNE CENTAINE D'ORGANISATIONS S'UNISSENT AUTOUR DE 4 DEMANDES POUR CONCRÉTISER LE VIRAGE VERS LES SOINS ET SERVICES À DOMICILE

QUÉBEC, le jeudi 9 mai 2024 – Plus de 160 personnes représentant plus de 100 organisations engagées de près ou de loin dans la question cruciale des soins et services à domicile, rassemblées au Rendez-vous national sur le maintien à domicile de la Coalition pour la dignité des aînés (CDA), ont adopté 4 grandes demandes que le regroupement fera valoir auprès des décideurs afin de concrétiser le virage vers les soins et services à domicile pour aînés.

L'événement, qui avait lieu à l'Hôtel Château Laurier de Québec, avait pour objectif de cibler les solutions les plus prometteuses en s'appuyant sur le savoir d'expertes et d'experts, mais aussi sur les meilleures pratiques identifiées par les organismes du secteur et les besoins exprimés par les personnes âgées elles-mêmes.

« La question est légitime : pourquoi faire un autre événement pour réfléchir à des solutions ? À la lumière de l'engouement créé par ce Rendez-vous, la réponse honnête est que nous ne sommes vraisemblablement pas les seuls à constater que le virage maintes fois promis vers les soins et services à domicile tarde toujours à se matérialiser au Québec. On doit agir », déclare **M. Paul-René Roy, porte-parole de la CDA.**

4 DEMANDES LUCIDES POUR RELEVER LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

Reconnus pour leur expertise et leur expérience du terrain, les participants au Rendez-vous, provenant d'organisations de la société civile, des services publics ainsi que d'institutions d'enseignement et de recherche, ont énoncé 4 actions à poser de manière prioritaire si le Québec veut réussir son virage vers les soins et services à domicile et relever les défis amenés par le vieillissement de sa population :

Recommandation 1 : Mettre en place un cadre légal renforcé

Adopter une loi cadre intersectorielle sur le maintien de l'autonomie, inspirée de l'approche française, faisant de l'accès aux soins à domicile un droit et visant à réduire les barrières liées à celui-ci, et énonçant le droit à un logement abordable et adapté ainsi que des options de mobilités accessibles comme étant indissociables de ce dernier.

Recommandation 2 : Faire des CLSC la porte d'entrée principale pour les personnes en besoin de soins et services à domicile

Pour mieux soutenir l'aidé comme l'aidant, les CLSC doivent favoriser une compréhension commune de la proche aide et développer des pratiques innovantes d'intervention et de soutien auprès des personnes proches aidantes.

Au-delà des ressources informationnelles qu'il doit fournir sur les différents programmes et services disponibles, le CLSC, pourvu de ressources spécialisées adéquates et ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, doit être en mesure d'évaluer les besoins, d'offrir les soins ou de référer la personne au bon professionnel ou au bon prestataire de soins et services à domicile, que celui-ci soit issu du réseau public de santé et de services sociaux, d'entreprises d'économie sociale d'aide à domicile, d'organismes communautaires ou d'entreprises privées.

Recommandation 3 : Assurer une meilleure coordination territoriale au bénéfice des personnes âgées et de leurs proches

Accorder aux tables régionales de concertation des aînés un mandat élargi, accompagné des outils et du financement adéquat pour assurer une communication fluide et une coordination accrue entre les différents acteurs de l'écosystème du maintien à domicile, conforme à une volonté de décentralisation.

Recommandation 4 : Renforcer la place des soins et services à domicile dans l'organisation du réseau public de santé et de services sociaux

Que la nouvelle agence Santé Québec ait une obligation de consultation et soit chargée d'opérer les mesures de court comme de long terme identifiées de concert avec le milieu pour atteindre les cibles gouvernementales en matière de soins et services à domicile, notamment en vertu des recommandations de la Commissaire à la santé et au bien-être.

« Nous étions plus d'une centaine d'organisations représentant l'écosystème du maintien à domicile aujourd'hui. Nous nous attendons à ce que le gouvernement prenne acte de ces solutions qui font consensus parmi les experts, les organismes du secteur et, surtout, les personnes âgées elle-mêmes. », affirme **Mme Micheline Germain, porte-parole de la CDA**, qui représente plus de 150 personnes âgées à travers le Québec.

« Avec ce Rendez-vous, on ne voulait pas critiquer ce qui est déjà fait pour améliorer le sort des personnes âgées sans rien apporter de constructif à la conversation. Ensemble, nous avons insisté sur les solutions qui, si elles sont reprises et pérennisées, nous permettront de réussir le virage vers les soins et services à domicile auquel les aînés du Québec s'attendent à juste titre, après qu'on leur ait maintes fois promis », ajoute **M. Pierre Lynch, porte-parole de la CDA**.

La CDA encourage toutes les personnes et organisations interpellées par les enjeux liés au maintien à domicile à [visionner la webdiffusion de l'événement en différé](#).

La programmation complète est disponible sur le site Internet de l'événement :

<https://cahier.coalitiondigniteaines.quebec/>

À propos de la Coalition pour la dignité des aînés

Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés est un regroupement de six associations nationales représentant plus de 150 000 personnes âgées et constituant un interlocuteur privilégié pour les dossiers qui touchent et qui rejoignent les préoccupations des aînés du Québec. Les États généraux sur les conditions de vie des aînés organisés par la Coalition le 3 mai 2022 furent une première historique au Québec, où plus de 90 personnes

Organisé par :



Rendez-vous national
sur le maintien à domicile



**Coalition
pour la dignité
des aînés**

issues de 45 organisations se sont réunies afin de prioriser des solutions pour garantir à toutes les personnes âgées la dignité à laquelle elles ont droit.

– 30 –

Source : Coalition pour la dignité des aînés

Renseignements : Cedrik Verreault
cverreault@catapultecommunication.com
(581) 745-1499